

BTS

AÉRONAUTIQUE



ÉTABLISSEMENT AGRÉÉ PART 147 N° AGRÉMENT : FR.147.0047

Le technicien supérieur aéronautique est un spécialiste qui, dans les sites d'assemblage et de maintenance des aéronefs, participe à l'ingénierie pour préparer l'activité des opérateurs, intervient en production pour contrôler, adapter et mettre au point les systèmes et les équipements embarqués et assure la relation technique entre le constructeur ou l'entreprise de maintenance et les clients.

LYCÉE PROFESSIONNEL ROGER CLAUSTRES

127 Rue du Docteur Hospital - 63100 Clermont-FD
Cedex 1

Tél : 04 73 19 21 00

Courriel : ce.0630022G@ac-clermont.fr

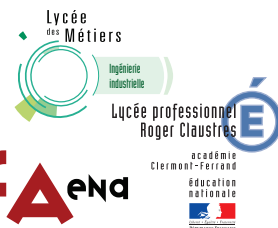
Site : <http://lycee-roger-claustres.fr/Accueil/>

Contact : Le chef d'établissement ou le DDF



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CFAend





Entreprises concernées

Entreprises de construction d'aéronefs ou d'équipements et de systèmes d'aéronefs, entreprises de maintenance aéronautique.



Objectifs de la formation

Le titulaire du brevet de technicien supérieur aéronautique doit être fortement imprégné de culture aéronautique, ce qui sous-entend :

- la connaissance de l'aéronef, de ses principes de vol, de sa technologie,
- la connaissance de la réglementation aérienne, notamment européenne,
- le respect des procédures liées à la sécurité des vols, des biens et des personnes,
- le respect des procédures qualité,
- la connaissance des facteurs humains,
- le souci permanent d'une veille sur l'évolution technologique et l'évolution de la réglementation.

Seul, ou en équipe, il peut être amené à intervenir sur un aéronef où qu'il soit, notamment en pays étranger et par conséquent, s'adapter aux contraintes et réglementations locales.

Pour exercer son métier, il doit :

- maîtriser sa communication,
- travailler en équipe,
- gérer les priorités,
- faire preuve d'autonomie,
- faire preuve de réactivité et d'esprit d'initiatives.



Rythme de l'alternance

La formation se déroule sur 2 ans durant 1 365 heures, réparties en 20 semaines de 35 heures la première année et 19 semaines de 35 heures la deuxième année.

Le rythme d'alternance se partage dans l'ensemble entre des périodes de formation de 2 semaines en entreprise et de 2 semaines d'enseignement au lycée.



Positionnement dans la filière de formation

Situé en aval d'une formation de niveau IV « Bac » (voir conditions d'admission) et en amont de formation de niveau II « Licence professionnelle »



Conditions d'admission

- Bac Pro aéronautique.
- Bac S.
- Bac ST12D.



Conditions de l'examen

Les épreuves du diplôme se déroulent d'une part en contrôle en cours de formation et d'autre part en examen ponctuel.

CFA DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN AUVERGNE (CFAéna)

3, avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Courriel : cfa@ac-clermont.fr

Site : www.ac-clermont.fr/cfa-ena